

Sauvegarde et Embellissement de L Y O N

BULLETIN de LIAISON

ASSOCIATION LOI 1901

N°8 Septembre 1985

Agrée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

• S.E.L. EST EN DEUIL •

Monsieur le Bâtonnier COHENDY nous a quittés en mai dernier au seuil de ses 99 ans. Il fut un des Membres fondateurs de S.E.L. et le premier Président de l'Association. Il en était Président Honoraire.

Ses activités professionnelles, pédagogiques et politiques en firent une personnalité lyonnaise de premier plan.

Son concours fut déterminant lors de la création de S.E.L. et permit de résoudre les grandes difficultés rencontrées pour créer et animer l'Association à laquelle il manifesta tout son attachement.

Lorsque je devins Président de S.E.L., je demandai, par l'intermédiaire de son élève et ami, Maître DUCHER, à le rencontrer. J'eus le privilège d'être reçu plusieurs fois dans son appartement du quai St Vincent. Je pus apprécier sa courtoisie et, malgré les années, sa disponibilité pour nous prodiguer ses conseils et ses encouragements pour cette Association qui lui tenait tant à coeur. Il s'intéressait au fonctionnement et à l'évolution de S.E.L., aux actions menées et à nos projets. Parfois, il m'écrivait, plus souvent, téléphonait pour me parler des informations de notre Bulletin qu'il avait vivement encouragé.

Lorsque, dans les années 30 et après les événements de 1940, j'entendais parler de Maître COHENDY, homme politique, je ne pensais pas que j'aurais l'honneur de lui succéder à la Présidence de S.E.L.

Nos entretiens furent un encouragement pour moi et j'en garderai un souvenir ému.

Au nom de l'Association, je prie sa famille de bien vouloir croire à notre fidèle attachement à sa mémoire.

H. BERCHTOLD



LE RAVALEMENT DES FACADES DE LA PLACE BELLECOUR

Il faudrait être de bien mauvaise foi pour ne pas reconnaître ce changement du "cadre de vie" qui résulta de la politique de ravalement des façades de la ville de Lyon. Il suffit pour s'en convaincre de voyager un peu et de parcourir les rues d'une cité "non ravalée" systématiquement, comme Bordeaux ou Marseille par exemple.

Rappelons que le ravalement décennal des façades existe en vertu des articles L.132-1à5 et L.152-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, articles rendus applicables à Lyon par un arrêté préfectoral du 18 octobre 1977.

Les quais de Saône ont été les premiers bénéficiaires de cette politique d'éclaircissement d'une ville, naguère réputée sombre et triste, et les couleurs les plus chantantes de la Renaissance italienne se mirent dorénavant dans les eaux calmes de la Saône, de Pierre-Scise à Saint-Vincent, du Vieux-Lyon à la Presqu'île.

L'accueil au départ fut parfois mitigé: certains esprits - trop classiques peut-être - furent choqués par la vivacité de certaines façades, mais, le temps aidant, le succès fut complet et les "étrangers", touristes ou visiteurs de la ville, ne tarissant pas d'éloges, la cause fut finalement entendue.

On peut même dire que, dans une certaine mesure, la ville est aujourd'hui victime de ce succès du traitement coloré des façades, au point que l'on est passé de la réticence à l'engouement, les propriétaires ou leurs représentants (régisseurs, syndicats) voulant tous leur façade en "technicolor".

En fait, il existe un nuancier qui a été mis au point après accord entre les services départementaux de l'architecture (Bâtiments de France) et les services de la Courly (Agence d'Urbanisme). Les propriétaires demeurent libres de choisir la couleur, mais ce choix est quelquefois guidé pour éviter les répétitions ou les contrastes trop dissonants. L'administration doit même parfois trancher dans le cas de copropriétaires qui n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Les résultats de cette invasion de la couleur ne sont pas sans risques, maints exemples pourraient en être fournis rue de la République ou rue Victor-Hugo: on passe du "jaune citron au vert laitue", pour reprendre les expressions du secrétaire général de S.E.L. Si les façades Napoléon III sont souvent ornées de "pâtisseries" architecturales, ce n'est pas une raison suffisante pour les "parer" des teintes de la framboise, de la pistache ou du caramel...

Or, bientôt va se poser le problème du ravalement des façades de la place Bellecour qui est - rappelons-le - l'un des deux seuls sites classés de la ville de Lyon, avec l'Île-Barbe (le Vieux-Lyon possède, lui, le statut de secteur sauvegardé).

Les façades Est et Ouest sont également classées monuments historiques, ce qui implique l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).

Un premier ravalement a été effectué place Bellecour il y a une quinzaine d'années et, à l'U.C.I.L., nous avons déjà dénoncé quelques graves erreurs concernant ces immeubles à fronton, comme on les appelle. Au lieu de ravalier ces façades en pierres de taille, comme on le fait couramment, c'est-à-dire au sable ou à l'eau, on utilisa un badigeon blanchâtre. Et comme les immeubles sont partagés entre plusieurs propriétaires, on put voir (et l'on voit encore) ces belles façades divisées en tranches de différents types de blanc: du blanc "fromage blanc" au blanc "vieil ivoire", ce qui a rompu l'unité architecturale d'un ensemble de deux immeubles symétriques unique à Lyon.

Pour le prochain ravalement, l'Architecte des Bâtiments de France que nous avons consulté est formel: le service départemental de l'Architecture imposera le ravalement en pierre naturelle. On peut voir d'ailleurs l'effet que cela donnera avec l'exemple du numéro 35 de la place Bellecour (côté Ouest), immeuble qui vient d'être entièrement restauré, intérieurement et extérieurement, et dont la façade fait apparaître deux beaux calcaires aux couleurs naturelles: gris pour le rez-de-chaussée, blanc légèrement ocré pour les étages supérieurs.

Ce sont ces teintes, selon l'A.B.F., qui seront prises en référence pour la tonalité de l'ensemble de la place, y-compris les immeubles ravalés en enduits.

Voilà qui est rassurant. Il y a cependant un précédent fâcheux qui nous tracasse quelque peu: l'immeuble situé à l'angle de la place Bellecour et de la rue Victor-Hugo a été récemment ravalé en ... jaune serin.

Renseignements pris: l'administration se serait laissée abuser par l'adresse de l'immeuble qui est sis au 1 de la rue Victor-Hugo. Pourtant nul ne devrait ignorer - surtout dans un service de l'architecture - que les immeubles situés aux extrémités de rues forment des angles et que le numéro 1 de la rue Victor-Hugo se trouve côté Bellecour puisqu'à Lyon les numéros s'élèvent en descendant les fleuves.

Espérons que ce cas restera l'exception, car la plupart des immeubles d'angle ont leur numéro, non place Bellecour, mais dans une rue adjacente.

Interrogé sur les projets de ravalement des quais du Rhône, l'A.B.F. nous a fait savoir qu'une palette de couleurs pastels avait été préparée en accord avec l'AGURCO (Agence d'Urbanisme). C'est donc, en principe, un nuancier aux couleurs moins agressives qui sera proposé aux propriétaires des immeubles des quais du Rhône, la vivacité des teintes restant l'apanage de la "vieille ville" des bords de Saône. Pour le reste de la cité, d'autres nuanciers sont prévus.

Mais pourquoi l'administration ne tenterait-elle pas une concertation sur ce sujet avec les associations de défense du cadre de vie? Des organismes comme l'U.C.I.L. et S.E.L. sont, pour leur part, prêts à collaborer, dans ce domaine comme dans bien d'autres.

P. SCHERRER

Président de l'U.C.I.L.

DESENCLAVER FOURVIÈRE (Une étude en cours) (1)

La suggestion émise par Mr TOURNIER, Président de la Commission de Fourvière, et reprise, à sa demande par S.E.L., a été retenue par Mme ISAAC-SIBILLE, Maire du 5e Arrondissement.

Ainsi, Mme le Maire, dont on connaît le dynamisme et l'efficacité, a bien voulu s'intéresser à ce projet et a organisé, le jeudi 4 Juillet 1985, une réunion sur le terrain qui s'est poursuivie dans les locaux de l'Archevêché mis très aimablement à notre disposition par Mr le Vicaire Général.

Les divers intéressés étaient représentés dans ce groupe de travail : les Elus locaux et les Représentants du Comité de Quartier, le Directeur Général Adjoint des T.C.L., le Président de la Commission de Fourvière, le Directeur du Conservatoire, les Délégués de la Direction de l'Équipement, de la Courly et de l'Agence d'Urbanisme, Monsieur le Vicaire Général et, bien sûr, S.E.L.

Le projet doit être radicalement différent de celui en cours concernant le sentier piétonnier sur l'ancien tracé de la ligne de VAUGNERAY : il doit permettre aux voitures et aux cars d'emprunter, au droit de la Basilique, un dégagement en sens unique reliant la rue Nicolas de Lange au parking de la Sarra.

Actuellement, d'importants "bouchons" sont constatés en semaine comme en week-end. La navette Fourvière-St Just se trouve parfois immobilisée pendant $\frac{1}{2}$ heure. Cette circulation automobile est destinée à augmenter malgré la modernisation du funiculaire.

Fourvière est un lieu de pèlerinage important et un site archéologique apprécié : 1.500.000 personnes pratiquent le site chaque année.

Le Conservatoire de Musique regroupe 1.400 élèves, créant ainsi, à certaines heures, une circulation très dense. Enfin, les touristes s'arrêtent à LYON de plus en plus nombreux, au moins un jour, dans leurs déplacements vers le sud ou le nord pour visiter ces quartiers qui recèlent le passé lyonnais.

Il y a donc un problème important et urgent à résoudre qui concerne aussi bien les piétons que les automobilistes : Fourvière doit être désenclavé.

La solution la plus pratique et la plus rapide dans sa réalisation consiste à utiliser le tracé de l'ancien tramway "Fourvière-Loyasse" (qui prolongeait le funiculaire "St Paul-Fourvière") entre la rue Nicolas de Lange et la place du 158e R.I. en liaison avec les rues Pauline Jaricot et Roger Radisson. Le parking de la Sarra pourrait, enfin, remplir son rôle !

Il y a, certes, à régler des problèmes aux plans technique et financier, en particulier l'établissement d'un pont reposant sur les piles existantes à l'aplomb du "Vallon de la Chana".

Une étude préliminaire a donc été demandée aux Représentants des Services Techniques présents à la réunion en vue de l'établissement d'un avant-projet chiffré concernant la faisabilité de l'ouvrage.

Rendez-vous est pris pour leurs conclusions début novembre qui, nous l'espérons, feront progresser ce projet vers sa réalisation.

L. BOYER - G. VACHER

(1) Voir Bulletin n° 6.

QUELLE PLACE A ANTONIN PONCET ?

Nous lisons quelques lignes par-ci, par-là, qui évoquent des projets de réaménagement de la Place Antonin Poncet, associés à la réalisation du métro ; il nous est ainsi expliqué l'objectif de construire un parking souterrain important et de réaffecter la surface à des espaces paysagés, le tout avec plein d'astuces de financement (!).

Nous nous demandons, tout de même, si l'on ne passe pas à côté d'une réflexion plus fondamentale qu'exigerait le sujet.

A-t-on bien analysé ce qu'est la place Antonin Poncet aujourd'hui ? Quel est son patrimoine construit ? A-t-on bien réfléchi à ce que l'on va en faire demain, à ce que devrait être "l'apport en capital", au rôle qu'elle pourrait jouer, avec quelle spécificité vis à vis de Bellecour....?

Peut-on se contenter de souhaiter réussir une opération financière et un beau parking couvert de bosquets ou ne doit-on pas viser à donner des lettres de noblesse à cet espace original ?

Cette place est déjà grande, même si beaucoup plus petite que Bellecour. Deux de ses côtés sont bordés par un bâti assez homogène : grandes façades bourgeoises au nord, façade officielle et froide de l'Hôtel des Postes au sud. Les deux autres côtés s'ouvrent sur des sortes de vides : le clocher, isolé, manque de corps pour former le côté ouest et le côté est n'existe pour ainsi dire pas.

Par ailleurs, si les bases des façades nord sont un peu animées par quelques commerces ou cafés, la "Grande Poste" paraît bien lisse, voire étanche.

Les bus alignés, comme les circulations parallèles de part et d'autre du parking actuel, finissent de laisser de cet espace une impression de corridor de dégagement de Bellecour.

Toutefois, bien qu'ouverte sur le Rhône, cette place ne bénéficie pas de cette situation ; la barrière de l'axe nord-sud vaut toutes les lignes Maginot.

Aussi le corridor apparaît un peu comme une impasse avec un fond percé. Cette situation donne donc aujourd'hui un rôle subalterne mal défini à la place Antonin Poncet.

Il nous semble, en conséquence, que la réflexion devrait aborder quelques points essentiels, comme la constitution des côtés est et ouest, la relation avec le fleuve, la répartition des circulations (pas seulement au sens de la voirie !), la mise en valeur du pôle commercial, la part destinée au repos, le rôle des plantations dans le paysage,....



On peut ainsi imaginer différents scénarios.

Un espace paysagé ! Avec des arbustes au ras des pâquerettes (il n'y aura pas beaucoup de terre). L'ensemble risque de faire "mesquin" à côté des marronniers de Bellecour. On pourra appeler l'espace "Place Saint Courant d'Air".

Dans le principe, on aura sauvegardé un espace libre de la presqu'île, mais en ressent-on le besoin à côté d'une des plus grandes places d'Europe (à ce qu'on dit à LYON) déjà bien vaste et dont l'aménagement, ou tout au moins l'entretien, mériterait plus d'attention ? En outre, ce secteur au bord du Rhône ne manque pas d'air.

Une relation avec le Rhône nous laisse imaginer des conséquences importantes sur l'aménagement de la voirie des quais. Par ailleurs, le point de vue sur le fleuve et son environnement n'est pas le plus intéressant en cet endroit. Les champignons géants du Centre Nautique ne sont pas très comestibles.

Alors, au risque de choquer, nous proposons une autre voie : fermer la place Antonin Poncet du côté des quais.

Nous voyons, en effet, quelques améliorations à la situation présentée plus haut.

Cette place, jusqu'alors fuyante, se forge un visage consistant. Le regard, depuis Bellecour, peut apprécier de trouver un édifice sur lequel s'arrêter, plutôt que de se perdre dans une perspective mal finie.

Cette place, sans rôle précis en dehors d'un espace de dégagement, trouve là une occasion de s'offrir une personnalité, une raison d'être à part entière.

On peut imaginer la réalisation, entre le quai et le milieu de la place actuelle, d'un ensemble culturel de haut niveau comme, par exemple, théâtre, musique, peinture, etc...

Une architecture soignée animerait autant la place réaménagée que le front du Rhône.

Un nouveau pôle d'animation en soirée permettrait, par ailleurs, une bonne utilisation des parkings envisagés. De même, une position aussi stratégique vis à vis du réseau métropolitain autoriserait un accès aisé à nombre de Lyonnais.

Mais il ne s'agit là que d'une idée. Le débat est ouvert et nous intéresse.

Il nous semble, toutefois, que cette réflexion pourrait tout à fait s'inscrire dans une politique dont l'ambition est de mettre LYON sur une orbite internationale. En effet, une telle politique se doit de transpirer dans tous les projets notables de la ville.

Jacques BONNARD

La place Saint-Jean piétonne II

Et pourquoi pas ?

La venue du métro dans le Vieux LYON occasionne à ses habitants, comme aux techniciens, quelques surprises. Aussi les travaux de fortification des fondations des immeubles de la rue Jean Carriès ont obligé la SEMALY à créer une tranchée de 5 m. 50 de profondeur sur une largeur de 6 m. et ceci sur toute la longueur de la rue. Ces travaux, qui n'étaient pas prévus initialement, vont permettre d'aboutir à une solution heureuse :

La piétonnisation de la place Saint-Jean

A ce jour, plusieurs solutions sont envisagées. La dernière étude retenue est de mettre une double circulation dans la rue Tramassac et la rue Jean Carriès.

Cette solution est satisfaisante dans son ensemble, cependant le virage Tramassac-Carriès est très étroit. Un double sens à cet endroit paraît une utopie et, pour les riverains, le trafic sera un "enfer" quand on connaît l'importance de la circulation qui passe par ici tous les jours.

N'allons-nous pas "recréer" la rue Joseph Serlin en plus important puisqu'il y aura deux sens ?

Alors pourquoi ne pas profiter des deux fosses existantes :

- le puits Saint-Jean
- la tranchée Jean Carriès

pour relier et continuer ces tranchées et créer un double sens de circulation superposée grâce à l'aménagement d'un tunnel.

L'entrée du tunnel se ferait, pour les voitures descendant le Chemin Neuf, le long des jardins dans la partie la plus large de la rue Tramassac. Sa sortie serait avenue Adolphe Max, face au pont Bonaparte.

Ainsi, le double sens de circulation serait conservé - l'un étant enterré, l'autre aérien - les nuisances pour l'environnement réduites de moitié et la place Saint-Jean rendue aux piétons.

Ce projet ne sera-t-il pas, pour le futur, une garantie pour la SAUVEGARDE et l'EMBELLISSEMENT du quartier Saint-Jean et, par là même, du centre historique de LYON.

J.P. DRILLIEN

Vice-Président de
SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT
de LYON

LES TRIBULATIONS DE L'ANCIEN CLOS DES DAMES DE BELLECOUR

Voici que pour le Général Commandant la 5e Région de Gendarmerie et son Etat-Major, approche le moment de quitter la rue Sainte-Hélène pour le quai Rambaud.

Ce ne sera certes pas pour eux sans regret mais les exigences de notre époque commandées, en fait de techniques, par l'électronique et l'informatique, commandées aussi par la nécessaire concentration des moyens dans la main du responsable, s'imposent à eux comme elles s'imposent à tous ceux qui sont en charge des affaires.

Ce ne sera pas sans mélancolie car ce lieu, justement cher aux Lyonnais, est chargé d'histoire.

Il s'agit, en effet, de l'ancien clos des Dames de Bellecour dont le magnifique plan du XVIIIe siècle que Monsieur HOURS, le Conservateur des Archives Municipales, a bien voulu me faire admirer, souligne toute l'étendue.

A cette époque, le Monastère de la Visitation de Bellecour occupait l'espace limité par les rues Sainte-Hélène et Sala ainsi que les rues Saint-Joseph (aujourd'hui Victor Hugo) et Sainte-Marie (aujourd'hui Saint-François de Sales).

Il se composait de bâtiments conventuels avec cloître, chœur, chapelles et église laquelle bordait la rue Sala tout comme le bâtiment où les bonnes Dames de Bellecour accueillaient dans leurs meubles quelques veuves qui pouvaient ainsi vivre, dans le recueillement, le reste de leurs jours.

Si je n'ai pu retrouver trace de l'état dans lequel, après la conspiration de 1790, de siège de LYON laissa le monastère, j'ai pu restituer le cours des événements qui suivirent et décidèrent de son sort.

Mis sous séquestre à la Révolution comme bien du clergé, il fut acheté par la Ville de LYON qui le transforma bientôt en Ecole d'équitation.

En réalité, l'Ecole ne put occuper que la partie située à l'ouest de la rue Boissac puisque celle-ci devait être prolongée au sud jusqu'à la rue Sainte-Hélène en prenant le cloître de la Visitation en écharpe.

Des écuries pour 34 chevaux furent construites sur l'emplacement de l'Eglise, une carrière s'ouvrit au sud jusqu'à la rue Sainte-Hélène tandis qu'un manège borda l'actuelle rue Saint-François de Sales et que de petites écuries occupèrent l'emplacement d'une des chapelles à l'angle des rues Saint-François et Sala.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1825, année où la Ville de LYON entra en négociation avec le département du Rhône pour obtenir la propriété du Claustral des Augustins en lui cédant, en échange,

L'emplacement occupé par l'Ecole d'équitation après paiement de la soulte qui serait convenue. C'est que la Ville souhaitait installer au Claustral l'institution de la MARTINIÈRE (Ecole des Sciences et Arts Industriels de LYON) fondée par le Major-Général MARTIN pendant que le département se proposait d'élever une caserne pour la Gendarmerie Royale sur "le local du manège pour l'équitation" à la place de celle qui quitterait le Claustral.

Les négociations prirent du temps et connurent quelques vicissitudes comme en témoignent les nombreuses correspondances échangées entre le Préfet et le Maire.

Le Préfet se plaint amèrement des atermoiements des Services de la Ville et veut hâter la conclusion : "Il faut trois ans pour construire la Gendarmerie" ! Cependant que, pointilleux, il demande que les experts s'expliquent à propos d'une emprise de 6 mètres 66 centimètres. L'évaluation du prix de l'échange ne va pas de soi ni davantage son paiement qui tarde semble-t-il ; aussi, la Caisse départementale étant épuisée, les travaux de construction de la Gendarmerie sont gravement compromis, le Préfet précise que le versement immédiat de la somme d'ue de 50.000 Francs constitue une urgente nécessité.

L'échange intervient le 1er janvier 1827 après définition précise et détaillée de la valeur de chacun des biens ; ceux de la rue Sainte-Hélène à 240.000 Francs, ceux du Claustral Saint-Augustin à 1.300.000 Francs, aussi la Ville devra-t-elle payer, par annuités, la soulte de 1.060.000 Francs.

La nouvelle Gendarmerie Royale à cheval - celle que nous connaissons aujourd'hui - ne manque pas d'allure. Elle occupe tout l'espace entre les rues Sainte-Hélène et Sala et dessine une sorte de cloître dans la cour centrale avec les galeries courant au sol et à l'étage le long des rues Sainte-Hélène et Sala.

Certes, les voitures ont remplacé les chevaux dans les écuries mais les magnifiques piliers et les voûtes ont été heureusement épargnés.

Quoiqu'il en soit de la future destination des lieux, elle sera celle dont décidera le Conseil Général du RHONE. Tout laisse à penser que l'Assemblée Départementale marquera sa volonté de sauvegarder un ensemble architectural aussi digne d'intérêt et d'offrir aux Lyonnais un lieu de calme et de repos... un petit jardin Saint-Pierre dans le quartier d'Ainay.

L. BERNADAC



Activités.

S.E.L. a repris ses activités après la période des vacances.

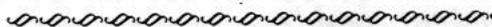
Nous continuerons les actions déjà en cours. Nous avons aussi des projets importants pour les mois prochains.

Un Conseil d'Administration a lieu le 12 septembre. Le prochain se tiendra le jeudi 24 octobre. Le lieu sera indiqué dans la convocation. Nous espérons nous retrouver nombreux.

L'Assemblée Générale 1985 aura lieu fin novembre ou début décembre. Le prochain Bulletin donnera toutes précisions à ce sujet.

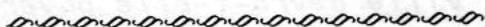
Cotisations.

Merci à nos adhérents qui avaient oublié de régler leur cotisation 1985 de répondre rapidement à notre dernier appel. Nous avons besoin de vous pour assurer le bon fonctionnement de S.E.L.

Affichage sauvage.

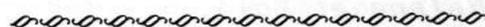
Nous avons pris contact avec Me SOULIER. Nous l'avons informé de notre décision de poursuivre notre action par tous moyens légaux.

Nous en parlerons dans le prochain Bulletin.

Chapelle du Lycée Ampère.

La réhabilitation de la Chapelle du Lycée Ampère est une des actions qui seront entreprises dès la fin 1985.

Me SOULIER, informé, a bien voulu nous encourager pour cette initiative.

Embellissement.

Nous avons constaté que les travaux de ravallement de l'Opéra étaient en cours. Nous nous félicitons de voir bientôt ce site complètement aménagé.

Nous avons remarqué que les arbustes, peu esthétiques, des bacs de la place des Terreaux, avaient été remplacés par des fleurs.

S.E.L. apprécie cet heureux changement.



OZA
REPRODUCTION

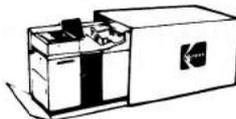
- Photocopie couleur du 21 x 29,7 cm à 1 x 2 m
- Reproduction tous documents tirage de plans
- Matériel et fournitures pour bureaux et bureaux d'études
- Classement *letraset* *alfac*
- Calculatrices, micro-ordinateurs enregistreurs Olympus

33, rue Malesherbes 69006 Lyon

- Photocopies tous formats réduction, agrandissement

revendeur conseil
REGMA

- Photocopies jusqu'à 90 cm de largeur sur tous supports



POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
UN SEUL NUMERO

(7) 889.04.10 +

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

Président : Henry BERCHTOLD

21 ter, av. Gal Leclerc 69160 TASSIN

Tel. 834.34.17

Secrétaire : Jacques BONNARD

100 c, Crs Lafayette 69003 LYON

Tel. 895.37.61

Trésorier : Pierre JAMET

29, rue des Chartreux 69001 LYON

Tel. 828.04.20